



CHSCT SEANCE DU 6 OCTOBRE 2015

Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, M. PAILLET, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. TEUILLIERAS (T), M. HINDERSCHID (T), Mme DENAUX (S), M. GARCIA (S)

CGT-FO : Mme BENECH (T), Mme FELISIO (T)

SOLIDAIRES : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (S).

Mme MAILLOT, Médecin de Prévention

Mme FERELLEC, secrétaire animatrice

Mme JBIRANE, assistante de prévention

Mme ANGLADE, référante assistante de prévention

M. DEFAYS ouvre la séance. M. GRIFFAULT est secrétaire.

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 22 juin 2015

Sans observations particulières, le procès verbal de la réunion du 22 juin 2015 est adopté.

II – Information relative aux écrans 19 pouces

M. DEFAYS rappelle qu'à la demande des organisations syndicales, le recensement des écrans 19 pouces a été effectué le 25 juin 2015 :

- Ecrans 19 pouces encore en fonction : 17
- Ecrans 19 pouces utilisés en second écran : 2
- Ecrans 19 pouces à remplacer : 15

Achat de 20 écrans 22 pouces validé en CHS le 22 juin (15 à déployer – 5 en stock)

III – Compte rendu de visite du médecin de prévention : Trésorerie de RIOM/SAIGNES/CONDAT

Mme MAILLOT indique qu'elle a effectué ses visites accompagnée de Mme BENOIT (déléguée des services sociaux) et de Mme DUFAU (assistante sociale). Dans les 3 trésoreries, les trousseaux de secours étant périmés, elles ont été retirées.

A la **Trésorerie de RIOM**, elle a constaté que l'accès aux archives est difficile (escalier en colimaçon, à ne pas emprunter si trop chargé). Elle a relevé des mesures d'éclairage insuffisantes, éclairage qui semble pour autant satisfaire l'ensemble des agents.

A la **Trésorerie de SAIGNES**, le plafond est dégradé et nécessite des réparations. 2 agents font état de gêne au niveau du bras droit, du fait d'une utilisation accrue de la souris : elle préconise l'utilisation de tapis de souris ergonomiques et des mouvements de gymnastiques préventives des TMS

Permanence de **CONDAT** : les risques professionnels pour les agents sont : travail isolé, risque routier, risque potentiel de chute (accès par escalier).

M. DEFAYS a proposé au Maire d'installer la permanence de **CONDAT** dans les locaux de la mairie. Cette proposition a été refusée et la situation actuelle est maintenue.

IV – Examen du registre santé et sécurité au travail

Trésorerie Aurillac-Banlieue : demande de remplacement des moquettes (devis proposé) et demande de changement des vitres (double vitrage détérioré suite à ravalement de façade, une demande a été faite auprès du propriétaire).

Trésorerie de RIOM : demande d'achat d'un escabeau (devis proposé)

Trésorerie de SAIGNES : demande de remplacement du plafond en PVC tendu dégradé (devis proposé) – demande de 3 tapis de souris ergonomiques (demande satisfaite) et de 3 souris sans fil (devis proposé)

PCE : demande d'un ventilateur (demande satisfaite)

DDFIP - Service Logistique : remplacement de la moquette (devis proposé)

DDFIP – Service expertise comptable : demande de nettoyage des moquettes (société de nettoyage sollicitée)

DDFIP – Demande d'un radiateur pour la caisse (devis proposé)

DDFIP – Demande d'adaptation du poste de travail suite à douleurs cervicales (avis du médecin de prévention sollicité)

SPF : Demande d'un siège ergonomique (devis proposé, avis du médecin de prévention favorable) – demande de remplacement de la moquette (devis proposé)

Paierie Départementale : demande d'un tapis de souris ergonomique (demande satisfaite)

CDIF : demande de modification de la banque d'accueil, rapprochement télécopieur (demandes satisfaites) – demande d'une souris sans fil et de 3 lampes de bureau (devis proposé)

CID : demande de gants pour la manutention (demande satisfaite)

SIP Aurillac : demande de 2 tapis de souris ergonomiques (demande satisfaite)

Trésorerie de LAROQUEBROU : inquiétude grandissante des agents concernant le niveau élevé de radon sur le site (relogement de la trésorerie envisagé, mutation au 1^{er} novembre d'un agent -à sa demande- présentant des pathologies pulmonaires antérieures à son affectation sur le poste)

M. HINDERSCHID (CGT) craint que la dotation de souris sans fil ne devienne un phénomène de mode.

M. DEFAYS répond que l'avis du médecin de prévention sera systématiquement sollicité.

M. HINDERSCHID (CGT) indique que, lors des visites de postes, les agents des services dans lesquels la moquette a été remplacée par des sols plastiques s'inquiètent : d'une part de l'entretien de ces sols qui nécessiterait plus de temps de ménage (dépoussiérage puis lavage) et d'autre part de l'adaptation des fauteuils (trop roulants) à ce type de sol (changement de fauteuil si usé ou remplacement des roulettes pour des roulettes spéciales « sol dur »)

M. PAILLET répond que, pour lui, il n'y a pas de problèmes de propreté, les sols lisses étant plus faciles d'entretien.

S'agissant des fauteuils, M. DEFAYS propose que l'on prenne l'avis d'un spécialiste et, si besoin, fera réaliser un recensement.

V – Examen du budget et propositions d'actions

Les membres du CHS décident de retenir les actions suivantes :

Trésorerie de SAIGNES : Réparation du plafond existant par un faux plafond (1 732,10 € dont **866 €** financés par le CHS)

DDFIP – Service logistique : remplacement de la moquette par des dalles PVC (**928,21 €**)

DDFIP : achat d'un radiateur bain d'huile (**42,90 €**)

SPF : achat d'un siège ergonomique (**425,96 €**)

Trésorerie de RIOM es MONTAGNES : achat d'un escabeau 7 marches (**77,47 €**)

Divers services : achat de 10 souris sans fil (**133,68 €**)

CDIF : achat de 3 lampes avec variateur (**196,74 €**)

SAINT FLOUR : Remplacement des fenêtres (16 740 € dont **5 740 €** financés par le CHS)

Le remplacement des moquettes du SPF et de la Trésorerie d'Aurillac Banlieue sera financé sur le budget 2016.

En cas d'impossibilité de réaliser les travaux à Saint Flour, d'ici la fin de l'année, priorité sera donnée aux travaux du SPF.

VI – Questions diverses

M. HINDERSCHID (CGT) demande quelle solution a été apportée au problème lié à la rampe d'accès handicapés de Mauriac (glissades et chutes en période hivernale, suintement de résine).

M. DEFAYS préconise de fermer l'accès en période de gel et d'enneigement (peu de jours dans l'année), pour la résine, il envisage de mettre en cause la responsabilité de l'entreprise.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 11 h.